



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 101712

Texte de la question

Mme Sandrine Mazetier alerte M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le devenir de l'hôpital Armand-Trousseau situé à Paris dans le 12^e arrondissement. Elle rappelle qu'à plusieurs reprises elle a saisi le ministre de la santé sur ce sujet mais qu'elle n'a jamais reçu la moindre réponse. Cela est pour le moins surprenant s'agissant de l'hôpital Armand-Trousseau, un grand hôpital pédiatrique de l'est parisien, renommé tant pour la qualité de ses soins que pour ses activités de recherche universitaire et qui assure la prise en charge de très nombreux enfants et adolescents de Paris et d'Île-de-France, mais également d'autres régions et parfois d'autres pays. En juillet 2010, un jury international, installé suite à la mobilisation des personnels hospitaliers, des élus et de patients, a insisté sur la nécessité de maintenir quatre sites de pédiatrie spécialisée à l'AP-HP. Or le plan stratégique 2010-2014 de l'AP-HP, rendu public le 15 septembre 2010, ne tire aucune proposition de ce travail et le devenir de l'hôpital Trousseau y est à peine abordé. Il y est indiqué néanmoins que, s'agissant de pédiatrie spécialisée, "l'organisation des activités sera élaborée à partir d'un travail de la communauté des pédiatres de l'AP-HP, permettant d'aboutir à un projet médical partagé sur la base des recommandations du jury d'experts", ce travail devant permettre « de préciser le devenir des différentes spécialités présentes sur le site de Trousseau ». Or aucune réflexion de ce type n'a depuis été engagée et l'hôpital Trousseau subit cette absence de « décisions prospectives », ainsi que l'ont récemment écrit au Président de la République M. Delanoë, maire de Paris, et M. Huchon, président du conseil régional. Cette situation, qui dure depuis des mois, n'est plus tenable. C'est pourquoi elle lui demande d'intervenir auprès de la direction de l'AP-HP pour qu'un processus de concertation soit engagé au plus vite et permette la maintien de la pédiatrie spécialisée à l'hôpital Trousseau.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Mazetier](#)

Circonscription : Paris (8^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101712

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2204

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)